

Élections nationales au Luxembourg



C'est quoi les élections nationales?



Lors des élections nationales, 60 député(e)s sont élu(e)s. On dit aussi « élections parlementaires » ou « élections de la Chambre » puisque les député(e)s se réunissent au parlement (à la Chambre des Députés).

Quand?



14 octobre 2018 de 8h00-14h00. Tous les 5 ans, un nouveau parlement est élu.

Où?



Au bureau de vote:
L'adresse est indiquée dans la convocation.

Qui peut voter?



(droit de vote actif)

Pour pouvoir voter, il faut

- avoir la nationalité luxembourgeoise,
- avoir au moins 18 ans,
- posséder les droits civils (c'est-à-dire le droit de vote n'a pas été retiré par un juge),

Les citoyens/-ennes âgé(e)s de 18-75 ans de nationalité luxembourgeoise doivent aller voter. Les citoyens/-ennes ayant plus de 75 ans peuvent continuer à aller voter.

Qui peut être élu?

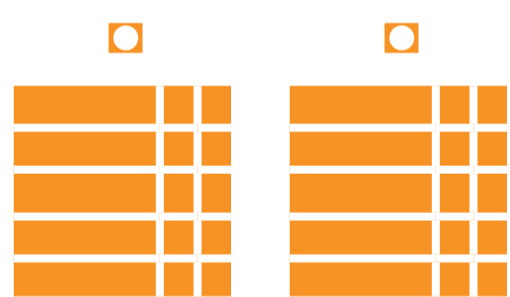


(droit de vote passif)

Pour être candidat(e), il faut

- avoir la nationalité luxembourgeoise,
- avoir au moins 18 ans,
- posséder les droits civils (c'est-à-dire le droit de vote n'a pas été retiré par un juge),
- être domicilié(e) au Luxembourg.

Comment voter?



Le Luxembourg est divisé en 4 circonscriptions électorales (Nord, Est, Centre, Sud). Les électeurs/-trices votent pour les candidat(e)s qui se trouvent sur la liste de leur circonscription électorale.

Il y a 3 manières de voter:

1. voter pour un parti (une liste) : faire une croix dans le cercle au-dessus de la liste,
2. cumuler: répartir les croix sur différent(e)s candidat(e)s de la même liste,
3. panacher: répartir les croix sur différent(e)s candidat(e)s de listes différentes.

Voter par courrier



On peut aussi voter par correspondance après avoir fait une demande auprès de l'administration communale ou sur www.guichet.lu:

- électeurs/-trices habitant au Luxembourg : au plus tard 25 jours avant les élections,
- électeurs/-trices habitant à l'étranger : au plus tard 40 jours avant les élections.

Attention



Le bulletin de vote n'est pas valable si

- il y a plus de votes que de député(e)s à élire,
- il n'y a aucune croix
- le bulletin de vote est identifiable (p.ex. signe, trait, signature).

Les bulletins non valables ne sont pas pris en compte lors du dépouillement!